

Département du RHONE – Mairie de LOZANNE

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 04 juillet 2016

COMPTE RENDU

Le 04 juillet 2016 à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mr Christian GALLET, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs PERRIER, PIRAS, CHINNICI, CHARNAY, MANEVY, MARTEL, ROCHE PINAULT, BERGER-VACHON, GAUDIERO, SCAPPATICCI, LANCON

Excusés : Monsieur FLAMAND donne pouvoir à Monsieur PIRAS (arrivée à 20h50)

Monsieur GROS donne pouvoir à Madame ROCHE PINAULT

Secrétaire : Madame SORIANO

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Nombre de conseillers municipaux présents	Nombre de conseillers municipaux votants
17	15	17
Date de convocation : 24/06/2016	Date d'affichage : 24/06/2016	

Début du Conseil à 20h00

Le Conseil Municipal débute avec 16 votants.

1 – Approbation du dernier compte rendu

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – Enquête publique extension de la station d'épuration de Chatillon

Monsieur le Maire expose que le SIVU de la PRAY a présenté une demande d'extension de sa station d'épuration de Chatillon d'Azergues.

Une enquête publique est nécessaire.

Le commissaire enquêteur a assuré des permanences les 15 et 23 juin 2016. Personne ne s'est présenté lors de ces permanences.

Bernard MANEVY aurait aimé être informé. Il considère que de nombreux mails sont envoyés pour un rien, et pour une enquête publique il n'est pas au courant.

Monsieur le Maire répond que les publications réglementaires ont été faites, et que c'est le SIVU de la PRAY qui mène l'enquête publique, et non la Mairie.

Michel BLANC demande quel est le coût de cette extension.

Benjamin SCAPPATICCI répond que c'est de l'ordre de 2 M€ (*ndlr : Benjamin SCAPPATICCI nous informe ce jour que le coût est de 1.4 M€.*)

Le conseil ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité, décide :

- De DONNER un avis favorable dans le cadre de l'enquête publique concernant l'extension de la station d'épuration de Chatillon d'Azergues.

3 - Enquête publique pour une installation classée à Lissieu

Monsieur le Maire expose que la société Laboratoire Service International à Lissieu a présenté une demande d'ouverture d'une activité de commercialisation et de développement de kits de diagnostics in vitro à usage vétérinaire.

S'agissant d'une entreprise soumise aux règles des installations classées, une enquête publique est nécessaire.

De plus, le Conseil Municipal des Communes voisines est consulté pour avis.

Le conseil ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité, décide :

- De DONNER un avis favorable dans le cadre de l'enquête publique concernant l'ouverture d'une activité de commercialisation et de développement de kits de diagnostics in vitro à usage vétérinaire.

4 - Motion contre le projet de carrière VICAT sur la Commune de Chambost-Allières

La Commune de Chamelet membre de la CCBPD, est concernée par le projet de carrière VICAT sur la Commune de Chambost-Allières. Le Département du Rhône souhaite en effet vendre une partie d'une colline pour qu'elle soit exploitée pour faire du ciment.

La Commune de Chamelet sollicite le soutien des Communes de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées dans cette affaire.

La délibération jointe du Conseil de Chamelet présente l'avis unanime de la Commune contre ce projet.

Monsieur le Maire rappelle les points importants de cette délibération, et notamment l'impact en matière de circulation de poids lourds dans la Vallée d'Azergues.

Muriel ROCHE PINAULT fait remarquer que nous ne sommes pas sur la même communauté de communes que Chambost-Allières et elle se demande dans quelle mesure notre communauté de communes peut intervenir sur ce sujet.

Monsieur le Maire répond que Chamelet est impacté en 1^{er} plan, et les autres communes de la vallée également. Il ajoute que quand il voit les trouées réalisées par Lafarge au-dessus de Lozanne, il ne veut pas d'une nouvelle carrière dans la vallée d'Azergues.

Le conseil ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité, décide :

- De SOUTENIR la position de la Commune de Chamelet contre l'implantation d'une carrière VICAT sur la commune de Chambost-Allières.

5 – GRDF : Redevance au titre de l'occupation provisoire du domaine public par les ouvrages de réseaux de distribution de gaz

Monsieur le Maire de Lozanne fait part au conseil qu'une délibération doit être prise pour instaurer la redevance due par GRDF pour l'occupation provisoire du domaine public pour les chantiers de travaux de distribution de gaz (RODP Provisoire), ainsi que pour instaurer la redevance d'occupation du domaine public (RODP), régie par le décret du 25 avril 2007.

Monsieur le Maire fait part au Conseil que tous les ans, GRDF envoie un état des sommes à recouvrer sur la base de ces redevances. Il s'agit ici d'instaurer la redevance pour les années à venir.

Le conseil ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'instituer la RODP Provisoire
- D'instituer la RODP
- D'autoriser GRDF à regrouper le montant des deux redevances
- D'autoriser Monsieur le Maire à encaisser ces deux redevances tous les ans selon le montant fourni par GRDF.

6 - Modification de la création d'un emploi fonctionnel de DGS

Monsieur le Maire expose que la délibération n° 2016-18 concernant la création de l'emploi fonctionnel de DGS en date du 20 mai 2016 n'est pas complète car il manque le seuil démographique de création de l'emploi (2 000 à 10 000 habitants).

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi N°90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes ;

Vu la loi 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, article 53 ;

Vu le décret N° 2007-1828 du 24 décembre 2007 modifié portant dispositions particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés ;

Vu le décret N° 2001-1274 du 27 décembre 2001 modifié portant attribution d'une NBI aux fonctionnaires occupant certains emplois administratifs de direction ;

CONSIDERANT la nécessité de créer le poste de Directeur général des services de la Commune de Lozanne ;

CONSIDERANT que la Commune de Lozanne compte plus de 2 000 habitants et moins de 10 000 habitants,

Le conseil ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE CREER un emploi fonctionnel de Directeur général des services à temps complet de 2 000 à 10 000 habitants.
- DE DIRE que les crédits sont prévus au BP 2016
- DE DIRE que le reste de la délibération n° 2016/18 est inchangé.

7 - Motion de soutien à la candidature de Paris pour l'organisation des Jeux Olympiques de 2024

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Lozanne est attachée ;

Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 ;

Considérant, qu'au-delà de la Ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays ;

Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine ;

Considérant que la commune de Lozanne souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet.

Après en avoir délibéré, par 14 voix pour et une abstention (Bernard MANEVY) :

ARTICLE UNIQUE – Apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

8 - Acceptation du retrait de la Commune de Quincieux du SIBA

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la Commune de QUINCIEUX a délibéré pour demander son retrait du Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues (SIBA) considérant que, du fait de son rattachement à la Métropole, elle n'a plus d'intérêt dans l'exercice des compétences exercées par le Syndicat.

Monsieur le Maire rappelle que les compétences du SIBA sont les bassins de rétention, les progiciels et les ordures ménagères.

Conformément à l'article 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes adhérentes doivent délibérer dans un délai de 3 mois sur le retrait de la commune QUINCIEUX du SIBA.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-18 du CGCT, le Comité syndical du SIBA s'est prononcé favorablement pour ce retrait dans sa séance du 29 juin 2016.

Conformément à l'article 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes adhérentes doivent délibérer dans un délai de 3 mois sur le retrait de la commune de QUINCIEUX du SIBA.

Il convient désormais que la Commune de Lozanne membre du syndicat, se prononce quant à ce retrait, sachant qu'un arrêté préfectoral viendra ensuite valider ce retrait par une modification du périmètre du SIBA.

Le conseil ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité, décide :

D'ACCEPTER la demande de retrait du Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues de la commune de QUINCIEUX, entraînant de fait la modification du périmètre du syndicat.

9 - Attribution des subventions aux associations

Annick PERRIER expose au Conseil Municipal une proposition de répartition des subventions aux associations pour l'année 2016.

Elle explique que certaines associations ne sollicitent pas la Mairie. D'autres, pour qui la Commune a réhabilité un local, n'ont pas de subventions pendant 2 ans. Ainsi, la société de chasse bénéficie de l'ancienne prison, et n'a donc pas de subvention, mais ce n'est pas pour cela que pendant l'année la Commune n'aide pas ponctuellement l'association en tant que de besoin.

Michel BLANC explique que la société de chasse fait beaucoup pour la commune. Monsieur le Maire répond que oui, mais que le Président de la société de chasse est d'accord avec la position de la Mairie.

Annick PERRIER explique qu'une aide supplémentaire va être versée au club de gym qui a perdu la moitié de ses adhérents cette année, du fait en partie des travaux de la salle des sports (+530 €).

Une augmentation est également proposée pour le tennis de 50 €, qui a réalisé une belle année sportive.

Jennifer GAUDIERO demande si une augmentation de la subvention pour le Sou des écoles est envisagée du fait de l'augmentation du nombre d'élèves.

Annick PERRIER répond que le Sou a déjà une belle enveloppe (1 300 €), et que la Commune consacre chaque année 250 000 € pour les écoles. Elle propose de re-délibérer en cours d'année si besoin, en fonction des effectifs définitifs.

Muriel ROCHE PINAULT demande si la subvention de 1 500 € pour le club sportif est suffisante car il y a 8 sections.

Monsieur le Maire répond que oui, d'autant que certaines sections n'ont pas de gros besoins financiers (scrabble par exemple), et que le club sportif va profiter d'un équipement à 3 M € ! Il ajoute que contrairement à de nombreuses autres communes, Lozanne ne fait rien payer à ses associations pour l'utilisation des locaux.

ASSOCIATIONS	Subventions 2015	Subventions 2016	remarques
ADMR	0		0 Compensation CC A PART
AIKIDO	0		0 Extérieure Prêt des salles pour cours et stages Bénéficie de la gratuité des salles
AMACOR	0		0 Ne sollicite pas de subvention
ANCIENS COMBATTANTS	500	500	Réponse Aide à la vie du village pour les commémorations Organisation concours de belote Voyages pour les anciens
ARMEE DE PLOMB	150	0	Pas de Réponse Jeux historiques

ASFA : association solidaire France-Arménie	0	0	0 Ne sollicite pas de subvention
ASSOCIATION FAMILIALE	150	0	HANDI CHIENS Ne sollicite pas de subvention
ASSOCIATION JEAN GARREAU	0	0	0 Ne sollicite pas de subvention
BOULE DES VARENNES	200	200	Réponse
CEPS D'OR	450	450	Réponse Implication pour les anciens Sorties pour les anciens
CHASSE	0 LOCAL CHASSEURS	0	Réponse Implication environnement, écoles Bandes fleuries Entretien de la nature Opération boudins, terrines
CLUB SPORTIF • Basket • Cyclo • Echec • Gym mixte • Scrabble • Tir à l'arc • VTT • Yoga	1500	1500	Réponse Résultats sportifs du tir à L'arc Scrabble pour les anciens Yoga : demande importante Echecs : tournois
COMITE DES FETES	700 + 170	700	Réponse Aide à l'animation du village 8 décembre, Pâques Aide aux manifestations municipales Rosé, nuits d'été
Effervescence (Antenne Lozanne)	0	0	Ne sollicite pas de subvention
FOOTBALL (Sud Azergues)	0	0	Bénéficie de la gratuité des salles
Groupe Folklorique L'AUBRAC	350	350	Réponse danses
GYM LOZANNE	1300	1300 +530	Réponse Résultats sportifs Association pour les enfants et les jeunes compétitions
JUDO CLUB VAL D'AZERGUES	1300	1300	Réponse Résultats sportifs Association pour les enfants et les jeunes Nombreuses animations pour les judokas et autres Compétitions
KARATE CLUB	0	0	0 Extérieure Prêt des salles pour cours et stages Bénéficie de la gratuité des salles
LOZANNE ACCUEIL	600	600	Réponse Voyages, sorties, activités
LOZANNE AVENTURE	800	800	Réponse Permet aux jeunes judokas de faire de nombreuses activités sportives et ludiques, ouvert à tous
LOZANNE SCULPTURE	500	500	Réponse Association culturelle exposition

MOTO CLUB	160	160	Réponse
MUSIQUE A VIVRE	0		PAS DE REPONSE
PECHE	460	460	Réponse Environnement Fête de la pêche
PHOTO	400	400	Réponse Activité culturelle
SOU DES ECOLES	1300	1300	Réponse Permet de financer des sorties et des spectacles pour les enfants des écoles Fête de l'école avec repas Marche Lozanne quest
TAI CHI CHUAN	0	0	PAS DE REPONSE
UCAL	500	500	REPONSE Animations (marchénocturne, pot beaujolais, festival américain)
TENNIS CLUB	600	650	Réponse activité sportive destinée aux adultes
Total	12 320 +170 (CDF)	11670	

ASSOCIATIONS EXTERIEURS	Subventions 2015	Subventions 2016
Ecole de musique de Chatillon	SOLLICITATION 300	300
Espace Pierres Folles	SOLLICITATION 650	650
Association gérontologique du canton d'ANSE	250	250
Prévention Routière (intervention dans les écoles)	0	180
Total	1200	1200

AUTRES ASSOCIATIONS	Subventions 2015	Subventions 2016
OCCE MATERNELLE	300	300
OCCE ELEMENTAIRE	300	300
Total	600	600

Le total se porte à 14 180 €.

Le conseil ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'OCCTROYER les subventions telles que proposées dans le tableau ci-dessus.

Arrivée de Frédéric PIRAS (17 votants)

10 – DM n°2 au BP 2016

69121 Code INSEE	Commune de LOZANNE Budget Communal M14	DM n°2 2016
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Virements de crédits

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313 : Constructions	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	40 000.00 €	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

Page 1 sur 1

Le conseil ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ADOPTER la DM n°2 telle que présentée.

11 – Questions diverses

- Michel BLANC demande si Monsieur le Maire a de nouvelles informations concernant le contournement de Lozanne.

Monsieur le Maire répond que oui, il en a parlé avec le Président du Département du Rhône, mais que le Département recherche des financements.

Néanmoins, ce projet fait partie des 2 projets prioritaires : le contournement de l'Arbresle et la liaison RD 385/A89 (contournement de Lozanne).

De même, les acquisitions foncières ont été menées à leur terme.

- Michel BLANC a constaté que de nombreuses incivilités ont lieu en ce moment sur Lozanne. Il demande si on ne pourrait pas solliciter la gendarmerie.

Monsieur le Maire répond qu'il est bien au courant puisque lui-même ramasse chaque matin les saletés laissées dans le parc de la Mairie, au parc des berges, etc. Mais la Commune est démunie ! Rien ne se passe même quand les gendarmes ont les noms des contrevenants. La Mairie porte plainte systématiquement, mais soit il y a des non-lieux, soit les contrevenants sont condamnés à un rappel à la Loi, ce qui n'a pas d'impact !

Muriel ROCHE PINAULT trouverait dommage que les familles ne viennent plus au parc des berges à cause de cela.

Monsieur le Maire répond que oui, mais que fait-on ? Il s'est déjà fait agresser une fois, et rien ne change.

Muriel ROCHE PINAULT demande comment va se passer la déviation pendant les travaux.

Monsieur le Maire explique le schéma de circulation : dans le sens la Vallée -> Lyon, il faut passer par la déviation mise en place par Chazay d'Azergues pour rejoindre Civrieux. Au retour, le sens Lyon -> la vallée reste comme actuellement.

Il sera possible de s'engager sur le pont pour tourner chemin de la rivière (en sens unique depuis la Mairie) et rejoindre la Mairie, la Poste ou le parking de la gare par la voie devant les pompiers).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.

La secrétaire,

Le Maire,

Magali SORIANO

Christian GALLET